

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, lors de sa séance qui se tiendra le 12 février 2018 à 19 h, à la salle du conseil située au 11155, avenue Hébert, statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

10054 et 10055, avenue de Rome

Permettre une marge avant principale de 1,68 m au lieu de 4,5 m, une marge latérale de 1,39 m au lieu de 3.1 m, un perron à 0 m de la ligne de terrain au lieu de 2 m et un escalier menant au rez-de-chaussée à 0,45 m au lieu de 0,6 m du trottoir.

6375, boulevard Gouin

Permettre une marge latérale (est) de 1,53 m au lieu de 1,98 m, une marge avant (sous le balcon) d'un mètre au lieu de 1,98 m et une terrasse arrière à 1,35 m au lieu de 2 m de la limite de propriété.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par les membres du conseil d'arrondissement relativement à ces demandes de dérogations mineures.

FAIT À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord, le 23 janvier 2018

La secrétaire d'arrondissement
Marie Marthe Papineau, avocate